

CH_VB 90.623 vom 14. Dezember 1990

Bundesverwaltung, 1990-12-14, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_90.623

FR: CH_VB 90.623 du 14 décembre 1990

IT: CH_VB 90.623 del 14 dicembre 1990

Erwägungen

E. 14

Dezember 1990 N 2439 Finanzplatz Schweiz. Postulate Texte du postulat du 14 juin 1990
Le Conseil fédéral est invité, conformément au rapport «L'avenir de la place financière suisse» élaboré par le groupe de travail «Place financière suisse des partis représentés au Conseil fédéral»: 1. à faire entreprendre, par l'intermédiaire de la Banque nationale suisse, une étude sur l'évolution des taux d'intérêt; 2. à examiner comment il est possible de garantir un financement à long terme et un amortissement des hypothèques - on pourrait par exemple créer un marché pour les titres hypothécaires (titrisation) et utiliser de manière accrue des fonds de la prévoyance professionnelle en vue d'assurer un financement des hypothèques à long terme et conforme au marché; 3. à produire un rapport dans lequel il examine les possibilités permettant d'élaborer un système d'évaluation (Rating) pour les papiers-valeurs émis en Suisse, système qui serait également reconnu sur le plan international; 4. à produire un rapport dans lequel il examine l'ampleur des moyens par lesquels la Confédération pourrait encourager la formation professionnelle et la formation complémentaire des employés de banque - en ce qui concerne la formation professionnelle, on pourrait par exemple mettre sur pied un cours d'analyse financière reconnu par l'OFIAMT et améliorer la libre circulation, au plan international, de la main-d'oeuvre spécialisée et de celle en cours de formation complémentaire; 5. à produire un rapport dans lequel il examine la façon dont un assouplissement du droit du travail pourrait simplifier les opérations bancaires internationales effectuées sur la place financière suisse; 6. à produire un rapport dans lequel il examine les possibilités qui permettraient d'élargir le réseau des conventions de double imposition; 7. à engager des négociations avec la Principauté de Liechtenstein afin d'inclure de manière aussi complète que possible le marché financier du Liechtenstein dans les futurs règlements relatifs au marché financier suisse. Sprecher-Porte-parole: Schule Schriftliche Begründung - Développement par écrit Die Urheber verzichten auf eine Begründung und wünschen eine schriftliche Antwort.
#ST# 90.623 Postulat der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Rahmenbedingungen für den Finanzplatz Schweiz Postulat du groupe de l'Union démocratique du Centre Conditions propices à l'essor de la place financière suisse Wortlaut des Postulates vom 22. Juni 1990 Der Bundesrat wird eingeladen, entsprechend dem Thesenpapier «Die Zukunft des Finanzplatzes Schweiz» der Arbeitsgruppe Finanzplatz Schweiz der Bundesratsparteien 1. eine Studie ausarbeiten zu lassen unter Beizug der Schweizerischen Nationalbank über die künftige schweizerische Zinsentwicklung; 2. zu untersuchen, wie eine langfristige Finanzierung und Amortisation der Hypotheken sichergestellt werden kann, beispielsweise durch die Schaffung eines Marktes für standardisierte Hypothekentitel (Securitization) und durch die vermehrte Verwendung von BVG-Geldern für die langfristige, marktkonforme Finanzierung des Hypothekengeschäftes; 3. zu prüfen und Bericht zu erstatten über die bestehenden Möglichkeiten, ein auch international

anerkanntes Bewertungssystem (Rating) für die in der Schweiz ausgegebenen Wertpapiere zu schaffen; 4. zu prüfen und darüber Bericht zu erstatten, inwieweit vom Bund aus die berufliche Aus- und Weiterbildung im Bankfach gefördert werden kann, beispielsweise durch die Schaffung eines vom Biga anerkannten Ausbildungslehrganges für Finanzanalyse sowie durch eine verbesserte internationale Freizügigkeit für die in der Weiterbildung stehenden und die spezialisierten Arbeitskräfte; 5. zu prüfen und darüber Bericht zu erstatten, wie mit einer Flexibilisierung des Arbeitsrechtes das internationale Bankgeschäft am Standort Schweiz erleichtert werden kann; 6. zu prüfen und Bericht zu erstatten über die Möglichkeiten zum Ausbau des bestehenden Netzes von Doppelbesteuerungsabkommen; 7. mit dem Fürstentum Liechtenstein Verhandlungen zu führen mit dem Ziel, den Finanzplatz Liechtenstein möglichst umfassend in die künftigen Regelungen über den Finanzplatz Schweiz miteinzubeziehen. Texte du postulat du 22 juin 1990 Le Conseil fédéral est invité, conformément au rapport «L'avenir de la place financière suisse» élaboré par le groupe de travail «Place financière suisse des partis représentés au Conseil fédéral»: 1. à faire entreprendre, par l'intermédiaire de la Banque nationale suisse, une étude sur l'évolution des taux d'intérêt; 2. à examiner comment il est possible de garantir un financement à long terme et un amortissement des hypothèques - on pourrait par exemple créer un marché pour les titres hypothécaires (titrisation) et utiliser de manière accrue des fonds de la prévoyance professionnelle en vue d'assurer un financement des hypothèques à long terme et conforme au marché; 3. à produire un rapport dans lequel il examine les possibilités permettant d'élaborer un système d'évaluation (Rating) pour les papiers-valeurs émis en Suisse, système qui serait également reconnu sur le plan international; 4. à produire un rapport dans lequel il examine l'ampleur des moyens par lesquels la Confédération pourrait encourager la formation professionnelle et la formation complémentaire des employés de banque - en ce qui concerne la formation professionnelle, on pourrait par exemple mettre sur pied un cours d'analyse financière reconnu par l'OFIAMT et améliorer la libre circulation, au plan international, de la main-d'oeuvre spécialisée et de celle en cours de formation complémentaire; 5. à produire un rapport dans lequel il examine la façon dont un assouplissement du droit du travail pourrait simplifier les opérations bancaires internationales effectuées sur la place financière suisse; 6. à produire un rapport dans lequel il examine les possibilités qui permettraient d'élargir le réseau des conventions de double imposition; 7. à engager des négociations avec la Principauté de Liechtenstein afin d'inclure de manière aussi complète que possible le marché financier du Liechtenstein dans les futurs règlements relatifs au marché financier suisse. Sprecher-Porte-parole: Reimann Maximilian Schriftliche Begründung - Développement par écrit Die Urheber verzichten auf eine Begründung und wünschen eine schriftliche Antwort.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Rahmenbedingungen für den Finanzplatz Schweiz Postulat du groupe de l'Union démocratique du Centre Conditions propices à l'essor de la place financière suisse In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1990 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung

E. 15

Séance Seduta Geschäftsnummer 90.623 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum
14.12.1990 - 08:00 Date Data Seite 2439-2439 Page Pagina Ref. No

E. 20

019 354 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.